

ASSOCIATION DE COMITES DE QUARTIER UCCLOIS (A.C.Q.U.)

ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF

Collège des Bourgmestre et
Echevins de la Commune
d'Uccle,
Place J. Vander Elst, 29
1180 Bruxelles

Par courriel urbenv@uccle.be; urben@uccle.be
marc.cools@uccle.be

Le 23 mai 2011

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Echevins,

Concerne : **PRINCE DE LIGNE**
Demande de permis mixte Soficom (0103/11)

Notre association a examiné le dossier et formule les observations suivantes :

1) Un effort considérable a été réalisé ces dernières années par la Commune, soutenue par des riverains, pour définir l'aménagement du quartier Vivier d'Oie - Prince de Ligne. Ce travail a débouché sur la création du PPAS n° 63 qui, pour des motifs que nous ignorons, n'a pas été ratifié par le Gouvernement bruxellois. Ceci est fort regrettable et il est lamentable que tant de temps et d'argent ait été dépensé en vain, un coût qui est en définitive supporté par la collectivité...

Si ce PPAS n'existe pas, il peut quand même servir de guide pour voir ce que doit être le bon aménagement des lieux. Nous souhaitons dès lors le respect de l'esprit de ce PPAS.

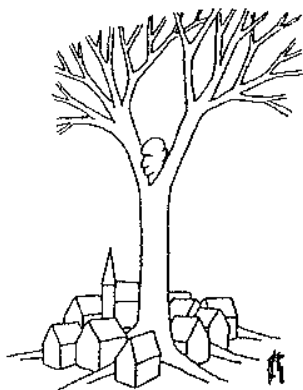
En conséquence, le projet immobilier devrait être revu pour se rapprocher le mieux possible de l'esprit de ce PPAS, spécialement pour le nombre de logements (c'est-à-dire nettement moins que les 57 appartements (en 2 ou en 4 bâtiments ?) + 6 maisons demandés)

2) Le demandeur semble faire peu de cas du parking communal d'environ 90 emplacements. Ce parking est très rempli lorsque se tient le marché St Job tous les lundis, la brocante place St Job le 1^{er} dimanche de chaque mois, le marché aux vélos un dimanche par mois, et la Commune organise régulièrement dans ce parking des événements culturels. En outre, il y a de nombreux restaurants place St Job et dans les environs immédiats ; leurs clients ont un évident besoin de places de parking ; où iront-ils si le parking communal disparaît ?

A tout ceci il faut encore ajouter que les haltes RER proches « St Job » et « Vivier d'Oie » vont de plus en plus justifier la présence d'un parking de grandes dimensions. Il convient donc de le maintenir comme l'estimait la Commission de Concertation dans l'avis qu'elle a rendu une 1^{ère} fois le 27/10/2004 lors de l'élaboration de la 1^{ère} mouture de ce PPAS, et une seconde fois le 4/3/2009 quand le même demandeur a introduit un dossier très semblable à ce qu'il présente maintenant.

On pourrait même revoir le PPAS n° 55 pour relier ce parking à l'extrémité de la chaussée de St Job (entre la place et le chemin de fer – îlot 2.3).

La présentation du nombre d'emplacements de parking par le demandeur est trompeuse : il dit qu'il existe actuellement 90 places et que dans le projet il y en a 153. Ce qu'il omet d'ajouter,



ASSOCIATION DE COMITES DE QUARTIER UCCLOIS (A.C.Q.U.)

ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF

c'est que tout le parking public actuel disparaîtrait au profit d'un parking privatif : 103 places en sous-sols + 16 places payantes attenantes à la gare de la SNCB et 34 places en voirie.

3) Le promoteur affirme que la construction adossée au chemin de fer constituera un **mur anti-bruit** pour les habitants de l'avenue du Prince de Ligne. On peut lui rétorquer que cette construction continue et très éloignée de ce que prévoyait le PPAS serait non seulement très laide vue de l'avenue Latérale, mais qu'en plus ce « mur » réverbérerait le bruit pour les habitants de l'avenue Latérale !

4) Tel que le projet est – à nouveau – présenté, le **maillage vert** le long de la voie de chemin de fer n'existera plus, alors que de plus en plus on se préoccupe de conserver ce maillage spécifique.

5) D'une manière plus globale, nous voulons attirer votre attention sur le fait que, depuis 6 ans au moins, plusieurs personnes se sont installées avenue Latérale et avenue du Prince de Ligne, dans la conviction légitime de l'existence du PPAS n° 63 (pour lequel ont été réalisées deux enquêtes publiques successives) ; il serait équitable que le développement de la zone se fasse dans des conditions qui respectent cette conviction.

Le soussigné demande à être informés de l'heure à laquelle se réunira la Commission de Concertation le 8 juin pour pouvoir se faire entendre.

Il prie Monsieur le Bourgmestre ainsi que Mesdames et Messieurs les Echevins de bien vouloir agréer l'expression de ses sentiments très distingués.

Denys RYELANDT
Vice-Président ACQU
Av. du Maréchal, 20 A
1180 Bruxelles